

DECHETTERIES

De nouvelles modalités d'accès

Pour une gestion durable



CENTORE 77

Les déchetteries constituent un maillon important pour la préservation et l'amélioration de notre environnement. Certaines dérives et l'utilisation abusive de ce service ayant entraînées un surcoût annuel estimé à 1 million d'euros une modification du règlement intérieur a été approuvée par le Comité Syndical du S.M.I.T.O.M. A partir du mars 2012, les conditions d'accès en déchetterie vont changer.

Les principaux changements à venir portent sur les modalités d'accès à ces équipements. Les horaires ou la possibilité de se rendre dans n'importe quelle déchetterie du syndicat demeurent inchangés, tout comme la liste des déchets acceptés.

1) Première modification : à chaque passage, les usagers devront se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. La photocopie d'un justificatif de domicile et une pièce d'identité seront demandées pour faire ou refaire une carte d'accès en déchetteries.

2) Deuxième modification : par année civile, chaque foyer bénéficiera de 18 accès

gratuits. Le seuil maximum de dépôt par accès est fixé à 1 m³. Ainsi, si un usager apporte 1,5 m³ en déchetterie, cet apport sera comptabilisé comme 2 accès. Par jour, la limite de dépôt demeure à 4 m³, correspondant à 4 accès.

3) Troisième modification : au-delà de 18 accès, les usagers continueront de bénéficier des services des déchetteries sous conditions d'acheter auprès du S.M.I.T.O.M. des carnets de bons d'accès de 5 ou 10 bons d'une valeur de 50 ou 100 euros TTC. Le nombre de bons qui leur sera demandé par le gardien varie selon la nature des déchets apportés (consulter le site du S.M.I.T.O.M. pour plus de détails : www.smitom-nord77.fr).

Ces mesures seront sans conséquence pour les usagers du S.M.I.T.O.M., un usager se rendant en moyenne 6 fois par an en déchetterie et les volumes autorisés gratuitement devraient satisfaire plus de 95% des utilisateurs.

Il est tout de même conseillé d'optimiser chaque apport, chacun étant comptabilisé au minimum comme 1 m³, même si le volume déposé est inférieur. Rationaliser ses apports pour limiter les déplacements en déchetterie est une démarche citoyenne et écologique.

Renseignements :

S.M.I.T.O.M. du Nord Seine-et-Marne - Chemin de la Croix Gillet - 77122 MONTHYON - Tél. : 01.60.44.44.60.
E-mail : contact@smitom-nord77.fr Site internet : www.smitom-nord77.fr